FO COM \ LA POSTE

SIÈGE ET SUPPORTS BSCC

BILATÉRALE DU 22 OCTOBRE 2026
NÉGOCIATION DES RÉGIMES DE TRAVAIL DE LA DT



CYCLE DE 4 SEMAINES : DES GARANTIES OBTENUES, FO RESTE VIGILANT !

La DT veut remplacer une quarantaine d'accords par un régime unique de 35 h en moyenne sur 4 semaines.

CE QUE LA DIRECTION NOUS A CONFIRMÉ :

- ➥ Pas de productivité déguisée : aucune suppression de poste.
- ➥ Pas de baisse du volume de RTT par cycle.
- ➥ Astreintes et heures sup : toujours fonction de l'activité.
- ➥ Les agents sous JRS ne sont pas concernés.

Par conséquent, pas d'impact attendu sur les heures supplémentaires et sur les astreintes. FO demande que le futur accord reprenne les engagements de la Direction.

LA DIRECTION A IDENTIFIÉ VOS MÉTIERS EN 5 FAMILLES DISTINCTES :

1	**Centres de Services** Couverture de 5 h 45 à 21 h. Brigades du matin (début à 5 h 45), du soir (début à 13 h) et horaires mixtes (début à 7 h, 8 h 30 ou 10 h). 5 jours travaillés du lundi au vendredi, avec suppression du samedi qui sera remplacé par de l'astreinte. Les astreintes de nuit sont conservées.	**2 RTT fixes**
2	**Experts de proximité et Formateurs de la DSIO** Activité nécessitant une forte mobilité et des déplacements fréquents. La souplesse est préservée pour tenir compte des missions et des déplacements : les RTT peuvent être positionnées par l'agent dans le cycle.	**2 RTT flottantes consécutives**
3	**Techniciens industriels en PIC et encadrants** Horaires fixes par équipe : matin, mixte, après-midi (2 régimes : 13 h – 20 h et 15 h – 22 h) et nuit (du dimanche au vendredi). Création d'un régime facilitant la gestion et le paiement des heures supplémentaires. Aucun objectif affiché de réduction d'effectifs. Point de vigilance sur l'affectation des agents aux différents horaires.	**2 RTT fixes non consécutives**
4	**Techniciens des Services de Distribution et TEORM** Organisation principalement en horaires mixtes. Un choix pourrait être laissé à certains agents entre les RTT et un régime « sec » à 35 h, sans RTT.	**2 RTT fixes non consécutives, ou 35 h sans RTT**
5	**Managers, fonctionnels, Direction de l'Innovation** Horaires majoritairement mixtes. Sujet sensible : aujourd'hui, beaucoup disposent de RTT flottantes sur des cycles plus longs. Le passage à des RTT fixes suscite de vives inquiétudes.	**2 RTT fixes**

POINTS CLÉS ET VIGILANCE

- ✓ **Objectif affiché :** simplifier et harmoniser les organisations du travail.
- ✓ **Heures sup** plus simples à payer grâce à des cycles plus courts. Les techniciens indus obtiennent 2 jours de RTT.
- ❑ **Horaires « adaptés à l'activité » :** pas au détriment de la vie personnelle.
- ❑ **RTT flottantes devenues fixes :** une vraie perte de souplesse.
- ❑ **Techniciens indus :** quels critères pour l'attribution des différents horaires proposés par la Direction ?
- ❑ **Calendrier trop serré.**

FO COM PORTE DES DEMANDES FORTES

Une compensation financière pour les techniciens indus dont le régime de travail est bouleversé. Votre syndicat FO l'avait demandé.

Des garanties écrites : le futur accord doit reprendre les engagements que la Direction nous a présentés.

Troisième revendication que les deux RTT flottants consécutifs soient attribués également aux managers, Fonctionnels ainsi qu'à la Direction de l'Innovation.

NOS TROIS REVENDICATIONS PRINCIPALES

1. **Aucun agent ne perd de jours de RTT sur l'année.**
2. **Cette nouvelle OTT ne doit pas avoir d'impact sur les astreintes et les heures supplémentaires.**
3. **2 RTT flottants consécutifs pour les managers, les fonctionnels ainsi que la Direction de l'Innovation.**

FO restera vigilant et déterminé face aux propositions de la Direction.

ISOLÉS, ON SUBIT. ENSEMBLE, ON PÈSE !

Votre régime va changer ? Parlez-en à vos représentants FO : chaque situation remontée renforce notre position. Rejoignez FO Com : **adhérez en ligne en flashant le QR Code ci-contre.**

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER, LA LISTE DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX CI-DESSOUS

NOSRELA BOUNAB
DSCO · Secrétaire territorial
06 29 55 37 99
nosrela.bounab@laposte.fr

PATRICK DUBO
Délégué syndical
06 33 67 83 64
patrick.dubo@laposte.fr

JEAN-PHILIPPE CABALD
Responsable syndical
06 84 53 01 75
jean-philippe.cabald@laposte.fr